Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 652

Artikel: Mémoire : des horlogers faits au feu
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013215

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MÉMOIRE

Des horlogers faits au feu

Jusqu'où remonte la mémoire horlogère? Nul doute que les derniers licenciements, dans les ateliers encore en activité, ne renouent, dans les conversations, avec une chaîne d'autres licenciements récents, connus dans les détails, avec le souvenir vivace aussi des périodes euphoriques, mais comme mis entre parenthèses parce que le choc n'est pas encore assimilé et, on l'entend dans les villes jurassiennes beaucoup plus souvent encore qu'ailleurs en Suisse romande, le coup d'arrêt de la crise des années trente. Voilà la référence catastrophique qui domine dans l'appréciation des événements actuels, combien de fois nous l'a-t-on rappelée, avec son cortège d'impuissances et de rancœurs.

Plus loin que la crise, il y avait eu la grève, les salaires pas comparables avec ceux d'aujourd'hui, les conditions de travail qui peu à peu s'humanisaient au prix d'oppositions souvent dures avec les patrons, la naissance et l'affirmation des syndicats.

Pour partager, autant que faire se peut, ce qui arrive aux régions horlogères, il faut rouvrir l'excellent livre, écrit et illustré par Simone Oppliger, «Quand nous étions horlogers» (Payot Lausanne, 1980), la vie de Charles, celle d'Anne, «ouvrière et militante», les mots de Charles-Louis Huguenin, parmi d'autres, le témoignage de cet ouvrier anonyme: «Dans le temps, on ne pouvait pas choisir son travail, et maintenant il est trop tard pour en changer. Avant, dans les ateliers, c'était pas pareil, c'était pas si dur, l'ambiance était meilleure. Je me souviens qu'une fois par année, un lundi d'été, nous allions pique-niquer avec toute l'usine, on achetait de la bière et de la limonade pour les dames, on cuisait des saucisses dans la torrée (...)»

Ci-contre, un tout petit bout de la mémoire horlogère, bien avant la crise, bien avant la grève.

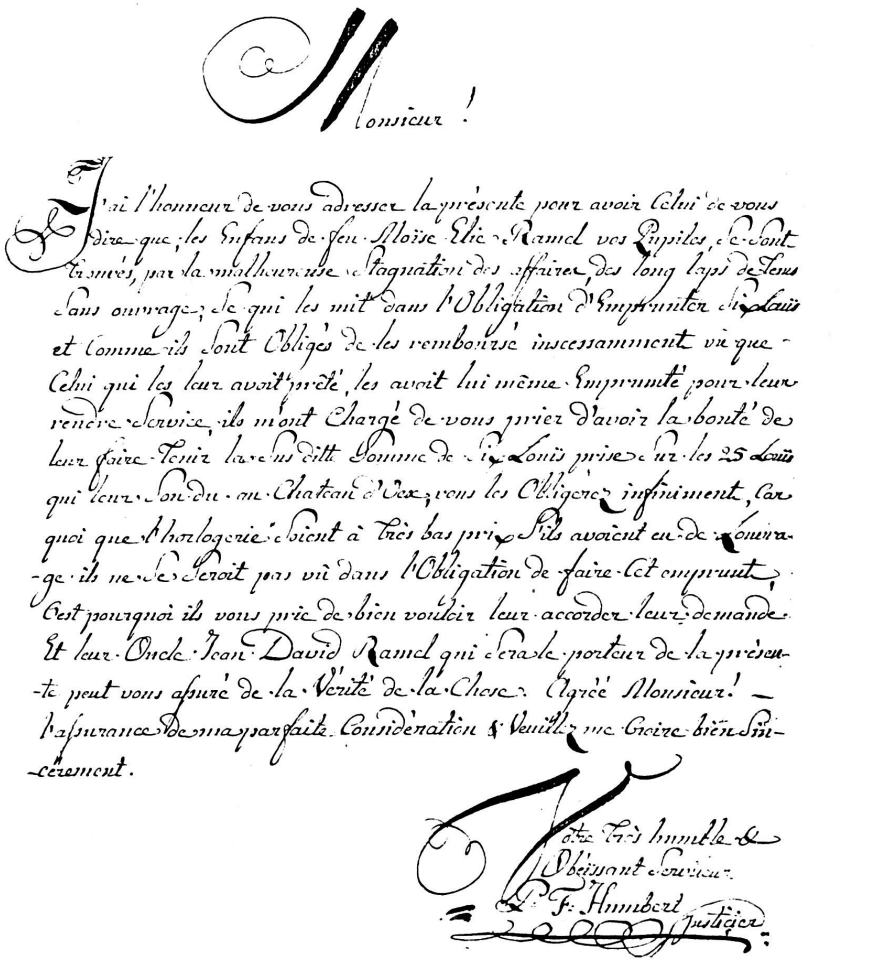

Monsieur Elie Rosat
au Chateau d'Oex.

Chaux de Fonds près les
Moulins Ce 27me May 1812.

Monsieur!

J'ai l'honneur de vous adresser la présente pour avoir celui de vous
dire que les Enfans de feu Moïse Elie Ramel vos Pupilles, se sont
trouvés, par la malheureuse stagnation des affaires, des long laps de tems
sans ouvrage; ce qui les mit dans l'Obligation d'emprunter des Louis
et comme ils sont Obligés de les rembourse inscessamment vu que
celui qui les leur avoit prêté, les avoit lui même empruntés pour leur
rendre service, ils m'ont chargé de vous prier d'avoir la bonté de
leur faire tenir la susditte Somme de six Louis prise sur les 25 Louis
qui leur sont du au Chateau d'Oex; vous les Obligerez infiniment, car
quoi que l'horlogerie soient à très bas prix s'ils avoient eu de l'ouvra-
ge ils ne se seroit pas vû dans l'Obligation de faire cet emprunt,
C'est pourquoi ils vous prie de bien vouloir leur accorder leur demande.
Et leur Oncle Jean David Ramel qui est le porteur de la présen-
te peut vous assuré de la Vérité de la Chose. Agréé Monsieur! —
l'assurance de ma parfaite Considération & Veuillez me Croire bien Sin-
cérement.

Votre très humble &
Obéissant Serviteur.
P. F. Humbert Justicier